

Déclaration des Performances

DoP N°: SG GY 2013 A1ABA25A003

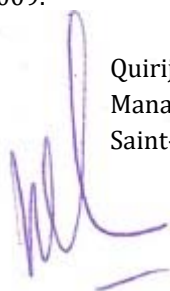
1. **Code d'identification unique du produit type:** Gyproc SoundBloc ABA – 12,5 mm, plaque de plâtre type DF conforme à la norme NBN EN 520:2009.
2. **Identification du produit de construction:** SoundBloc ABA 12.5 1200 ; SoundBloc ABA 12.5 600.
Traçabilité : voir date de production sur étiquette et/ou sur le produit – DD-MM-YY.
3. **Usage prévu du produit de construction:** Plaque de plâtre avec épaisseur de 12,5 mm pour finition sèche intérieure.
4. **Fabricant:** Saint-Gobain Construction Products Belgium, Sint-Jansweg 9, Haven 1602, B-9130 Kallo (Belgium).
5. **Mandataire:** Non concerné.
6. **Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction:** Système 3 et 4.
7. **Cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :**
Le CSTB (Organisme Notifié n° 0679), a réalisé le cas échéant la détermination du produit type sur la base d'essais de type, selon le système 3.
Il a délivré les rapports d'essais correspondants.
8. **Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée:** Non concerné.
9. **Performances déclarées:** Voir tableau ci-dessous, conformément à l'annexe ZA de la norme EN 520:2009.

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Réaction au feu	A2-s1, d0 (B)	EN 520:2009
Perméabilité à la vapeur d'eau	10	
Conductivité thermique	0,25 W/(m.K)	
Résistance au cisaillement	NPD	
Résistance à la flexion	Conforme	
Substances dangereuses	NPD	
Résistance aux chocs Isolation acoustique aux bruits aériens Absorption acoustique	Voir la documentation technique du fabricant : www.gyproc.be	

10. Les performances des produits identifiés aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées dans le tableau ci-dessus (point 9).

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié ci-dessus (point 4). Les produits sont soumis à un essai de type initial et à un contrôle de la production en usine conforme à la EN 520:2009.

Kallo, 1 juin 2013



Quirijns Rini
Managing Director
Saint-Gobain Construction Products Belgium